

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 25

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195598>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

homme qui lui est supérieur par sa position ou son talent, un jeune homme fera acte de courtoisie.

» Règle générale: ne jamais offrir d'eau, afin de ne pas mettre dans l'obligation de refuser une dame habituée — par goût ou nécessité — à boire sec. Si elle veut de l'eau, elle vous en demandera. »

Un de nos abonnés nous écrit :

Le jeu qui consiste à prouver que trois fois deux font quatre, publié dans votre numéro de samedi, m'a fait revenir à la mémoire le petit truc suivant. Je ne sais si vous le connaissez, mais ce dont je ne doute pas, c'est que bien des personnes s'y laisseraient prendre.

Il s'agit de la manière de procéder pour avoir avec un sou seulement, un petit pain de deux sous. — Le moyen est fort simple :

Vous entrez dans la boutique du premier boulanger venu et vous le priez de vous donner un petit pain, d'un sou. Vous payez votre petit pain avec le sou que vous avez dans votre poche. Vous faites ensuite mine de sortir ; mais vous vous ravisez et vous lui dites :

— Réflexion faite, un petit pain de deux sous ne sera pas de trop aujourd'hui... Je vous ai déjà donné un sou, n'est-ce pas ? et je vous rends le petit pain qui vaut un sou également ; cela fait deux sous. Veuillez, je vous prie, m'en donner un de deux sous.

Et la farce est jouée, si cela mord, bien entendu.

Le *Nouvelliste vaudois*, de mardi dernier, rappelait, dans un article très intéressant, la première exposition vaudoise, qui eut lieu au Casino de Lausanne, en 1833.

Nous retrouvons, dans nos vieux papiers, ces quelques lignes relatives à cette exposition, et qui montrent combien son organisation et ses proportions étaient modestes.

En 1833, il se forma un comité chargé d'examiner une exposition vaudoise des produits de l'industrie. M. Auberjonois, qui fut préfet depuis, eut la présidence de ce comité ; le docteur Zink en eut la vice-présidence.

L'Exposition fut ouverte avec la session du Grand Conseil de mai 1833. Messieurs les étudiants furent chargés de faire les honneurs de la salle, organisés par escouades fonctionnant alternativement. L'Exposition occupa toute la grande salle du Casino et la salle adjacente. Le Jura n'y mit qu'une boîte à musique ; Lausanne quelques tableaux, des tressages de paille, un secrétaire-coffre-fort modèle. Le régiment des Planches exposa des tableaux représentant le pont de Montreux, ses gorges et ses cascades. Un amateur y envoya un modèle de machine destinée à l'irrigation des jardins. Le dernier jour, M. Gremay, brasseur, au bout de l'Halle, à l'endroit où est aujourd'hui le *Cygne*, exposa un bouquet avec le vou écrit que l'on instituait des expositions de fleurs et d'horticulture.

Mot de l'énigme du 30 mai : La Rime. — Ont répondu juste: MM. Gaud et Béchert, à Lausanne; Delessert, à Vuflens-le-Château; Bastian, à Forel; Dufour-Bonjour, à Genève; L. Margot, à Ste-Croix; Perrochon, à Chavannes-de-Bogis. — La prime est échue à ce dernier, qui a répondu par les vers suivants, ayant à cœur de nous montrer qu'il savait manier la rime.

Rimer n'est pas un crime,
Mais c'est un vrai tourment
Quand longtemps, vainement,
Il faut chercher... la rime.

Et le mot de l'énigme
De notre cher *Conteur*?...
Cherchons avec ardeur...
Ah! j'ai trouvé... la rime.

Obtiendrai-je la prime?
Ce serait mon bonheur,
Et du fonds de mon cœur
Je bénirais la rime.

Journal officiel de l'Exposition nationale. — Numéro du 12 juin : L'histoire de la Thermodynamique au Pavillon Raoul Pictet. — Die « Alte Kunst » an der Schweiz Landesausstellung in Genf. — Il Ponte della Coulouvrenière. — Nos chemins de fer de montagne, depuis l'exposition de 1833. — Le XI^e Congrès des sociétés suisses de géographie. — Au Parc de plaisance : Le relief de Genève en 1850. — Das Journalisme-Fest. — Poème alpestre. — Au village suisse : L'habitation valaisanne et ses annexes. — Chronique de l'Exposition. — Gravures.

Boutades.

En Cour d'assises :

Le ministère public vient de demander vingt années de travaux forcés.

Le Président. — Accusé, qu'avez-vous à ajouter ?

L'accusé. — Rien, mon président, j'aurais plutôt à retrancher.

Un bohème, dont la tenue est loin d'être irréprochable, est invité à dîner dans le monde. Il avise un décrotteur et le prie de cirer ses bottines.

Le décrotteur met du cirage sur sa brosse et, voyant passer le pouce du pied de son client, lui demande d'un ton très naturel :

— Faut-il cirer l'ongle de monsieur ?

On rit encore à Paris de la mauvaise farce jouée, le 1^{er} avril dernier, à de pauvres marchands de charbon. Dès 10 heures du matin, de nombreux groupes d'hommes au visage et aux mains plus ou moins noirs, à l'accent auvergnat, envahissaient les bureaux du commissariat de la Salpêtrière-Croulebarbe. Ils tenaient tous un papier à la main.

On juge de l'étonnement des inspecteurs de service, étonnement qui devint de la stupéfaction, lorsqu'ils prirent connaissance des lettres que leur tendaient les nouveaux venus. Toutes étaient conçues ainsi :

« 1^{er} avril 1896. »

» Monsieur,

» Vous êtes prié de vous rendre demain matin, à dix heures, au commissariat, pour répondre à l'accusation qui pèse sur vous.

» Vous êtes accusé de vendre du simili-charbon pour du vrai. »

Ces lettres étaient autographiées à l'encre violette à l'aide d'un autocopiste.

M. Perruche, commissaire de police, qui se trouvait dans son cabinet, en sortit attiré par les : « Fouchtril! Bougril! etc. », proférés par les braves Auvergnats, qui commençaient à comprendre qu'ils étaient victimes d'un farceur. Les inspecteurs ne pouvaient garder leur sérieux et le magistrat ne put lui-même s'empêcher de rire.

Pendant ce temps, le flot d'hommes noirs montait toujours, envahissant le bureau.

M. Perruche leur démontra pourtant, non sans peine, comment les lettres de convocation étaient absolument fantaisistes, et les victimes de la plaisanterie finirent par se retirer, mais non sans jurer de faire passer un mauvais quart d'heure à celui qui les avait dérangés, si jamais ils le découvraient.

Au tribunal d'E...

Le Président au témoin V. — Etes-vous parent des parties en cause ?

Le témoin. — Non, monsieur le Président.

Le Président. — Etes-vous intéressé au procès ?

Le témoin. — Non, monsieur le Président, mais... je tiens pour Philippe à la Française.

Le Président. — Conséquemment, vous ne serez pas entendu.

Deux Marseillais, marchands de fromages, parlent de leurs produits :

— Quand j'ai présenté mon fromage, au der-

nier concours, tous les juges se sont levés, frappés d'admiration.

— Le mien, répliqua l'autre, a été chercher lui-même sa médaille !

Parmi les nombreuses anecdotes qui se racontent sur la censure papale relativement aux théâtres, en voici une que M. Zuliani, l'écrivain distingué, rapporte, comme authentique, dans les colonnes de l'*Italie* :

En 1867, la troupe Grégoire se trouvant à Rome obtint à grand-peine l'autorisation de représenter *Orphée aux Enfers*. Il faut dire que pour tout spectacle on exigeait une répétition générale, en costumes, devant une députation théâtrale présidée par Monseigneur Randi, gouverneur de Rome, et composée de censeurs, d'abonnés et des autorités municipales.

Le jour de la répétition générale d'*Orphée aux Enfers*, tout marchait à souhait, quand, au commencement du second acte, lorsque Vénus vient chanter l'ariette fameuse : *Je suis Vénus, déesse de l'amour*, un murmure de vive désapprobation se fit entendre parmi les spectateurs.

L'artiste chargée du rôle de Vénus, Mademoiselle Marie Grégoire, une jolie blonde aux formes copieuses, s'arrêta, confuse.

Le décolletage de son vêtement était, décidément, trop accusé.

La pauvre enfant, mortifiée de ce que ses belles épaules n'avaient point reçu meilleur accueil, voulut se couvrir d'un châle, mais à ce moment, le bon monseigneur Randi, qui n'avait point les yeux dans la poche de sa soutane, lui cria en français :

« — Pas à présent, mademoiselle ! Il suffit de vous couvrir pour la représentation »

Après avoir fait rire aux larmes tous les braves membres de la députation théâtrale, ce cri du cœur fit le tour des salons et des cercles où chacun s'en amusa, comme on pense.

L'amusante méprise suivante se serait passée à la gare de Dieppe, au moment du départ de l'express pour Paris.

Une dame anglaise d'âge plutôt mûr se disposait à monter dans un wagon de première classe avec un toutou dans ses bras, qu'elle paraissait choyer avec amour, lorsqu'elle fut arrêtée par un employé.

— Madame, vous ne pouvez pas conserver votre chien.

— Je volais.

— Les chiens sont soumis à la taxe et renfermés dans des caisses spéciales.

— Pas le mienne.

— Madame, le règlement ne souffre pas d'exception.

— Je mettais dans mon sac de nouit.

— C'est impossible.

— Je mettais tōjor in England.

— En France, il faut vous séparer de votre chien et payer.

— Je payais pas. Je laissais la chienne... je pouvais ?

— Vous êtes libre ; donnez.

L'Anglaise tend le chien ; l'employé s'en saisit, mais le rend immédiatement au milieu des rires intarissables de la foule.

Azor était empaillé...

A table d'hôte d'un hôtel réputé pour l'air désagréable et la malhonnêteté des propriétaires.

Un monsieur assaisonne une truite ; l'huile répand une abominable odeur.

— Garçon, dit le consommateur, quand on sert cette huile, il faudrait donner la lampe en même temps...

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.